

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

RÉGION DE L'ADAMAOUA

DÉPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
NGAOUNDÉRE II

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NGAOUNDERE II SUBDIVISION
COUNCIL

GENERAL OFFICE

**DECISION MUNICIPALE N° 17 /DM/CAN2/SG/2026 PORTANT ATTRIBUTION DU
MARCHE POUR LES TRAVAUX DE REBOISEMENT DE CERTAINS AXES DU
QUARTIER GADA MABANGA DANS LA COMMUNE DE NGAOUNDERE II.**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 2^{EME},
MAITRE D'OUVRAGE,**

Vu la constitution ;

Vu la loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'État ;

Vu le décret n°2007/117 du 24 Avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré II^{ème} ;

Vu le décret n°2008/015 du 07 Janvier 2008 portant création de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré ;

Vu le décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le décret n°2001/012 du 29 décembre 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de régulation des marchés publics ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n°2007/117 du 24 Avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré II^{ème}.

Vu le Décret n° 2025/355 du 22 juillet 2025 portant nomination de Monsieur UM Donnacien, Administrateur Civil Principal aux fonctions de Préfet du Département de la Vina;

Vu l'arrêté n°000102/A/MINDDEVEL DU 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 2, Département de la Vina, Région de l'Adamaoua;

Considérant le procès-verbal de la session d'ouverture des plis et proposition d'attribution de la commission interne de passation des marchés publics placée auprès de la Commune d'arrondissement de Ngaoundéré II^{ème},

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Ets EMMERGENCY, BP : Ngaoundéré, sont Adjudicataires du marché relatif aux travaux de reboisement de certains axes du quartier Gada Mabanga, dans la Commune de Ngaoundéré II, d'un montant de 10 100 000 (Dix millions cent mille) FCFA TTC TTC.

Délai de livraison : Deux (02) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de service de commencer les prestations.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- ARMP/AD
- JDM/ARMP
- CIPM/CAN2
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

NGAOUNDERE, 12 OCT 2026

LE MAIRE



Carissa S. Nana
Maire de la Commune
d'Arrondissement de Ngaoundéré 2^{ème}

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

RÉGION DE L'ADAMAOUA

DÉPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
NGAOUNDÉRI II

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

ADAMAOUA REGION

VINA DIVISION

NGAOUNDÉRI II SUBDIVISION
COUNCIL

GENERAL OFFICE

**COMMUNIQUE N° 17/C/CANII/SG/2026 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE
L'AVIS DE L'AVIS DE CONSULTATION EN PROCEDURE D'URGENCE
N°07/DC/CANII/CIPM/2026 DU 14/09/2026 POUR LES TRAVAUX DE REBOISEMENT DE
CERTAINS AXES DU QUARTIER GADA MABANGA DANS LA COMMUNE DE
NGAOUNDÉRI II.**

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré II^{ème}, Maître d'ouvrage
Communique :

Les Ets **EMMERGENCY, BP : Ngaoundéré**, sont Adjudicataires du marché relatif aux
**travaux de reboisement de certains axes du quartier Gada Mabanga, dans la Commune
de Ngaoundéré II**, objet de l'avis de consultation en procédure d'urgence
N°07/DC/CAN2/CIPM/2026 DU 14/09/2026 pour un montant de **10 100 000 (Dix millions
cent mille) FCFA TTC**.

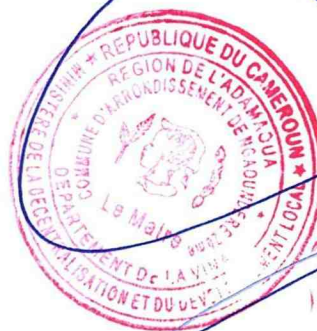
Le délai d'exécution des prestations objet du présent marché est de **deux (02) mois** à
compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations. Le
directeur de ces Ets, est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué au
secrétariat du Maire de la Commune de Ngaoundéré II pour en recevoir notification.

Fait à Ngaoundéré, le **12 OCT 2026**

Le Maire
Maître d'ouvrage

AMPLIATIONS :

- ARMP /AD
- DDMINMAP;
- CIPM /C NDERE II;
- AFFICHAGE;
- CHRONO/ ARCHIVES



Idrissou Abana
Maire de la Commune
d'Arrondissement de Ngaoundéré 2ème